

06

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VERSEMENTS D'UNE SUBVENTION ET D'AVANCES DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2010

1) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PASSAGES

L'association Passages a pour objet l'organisation du festival Passages, le soutien et la promotion des artistes en France et en Europe. Cet événement biennal, pluridisciplinaire, axé particulièrement sur le spectacle vivant, a fait ses preuves en Région Lorraine. Depuis sa création en 1996, cette manifestation a connu un développement et un intérêt constant : elle a par exemple attiré près de 13 000 spectateurs lors de sa 11^{ème} édition.

L'accueil du Festival Passages par la Ville de Metz, dont la prochaine édition se tiendrait en mai 2011, répond à deux objectifs majeurs:

*** Développer l'offre théâtrale messine**

L'installation du festival Passages en ses murs s'inscrit dans la continuité des nombreuses actions menées depuis 2 ans par la Ville de Metz pour dynamiser la vie théâtrale de la cité. L'année Bernard-Marie Koltès a constitué à ce titre un excellent point de départ ; les collaborations entre Passages, l'EPCC Metz en scène, le Centre Pompidou Metz, l'opéra-théâtre et beaucoup d'autres structures messines contribueront à présenter des formes artistiques spectaculaires au plus grand nombre.

Cette dynamique événementielle sera complétée par l'établissement de conventions triennales destinées à soutenir la création d'artistes locaux par le biais, entre autres, d'un travail de fond à destination des quartiers.

*** Accentuer le rayonnement régional, national et européen de la Ville de Metz**

L'association Passages souhaite poursuivre ou engager des collaborations artistiques et financières avec des institutions culturelles régionales, nationales et européennes. Ces nouvelles passerelles contribueront au rayonnement de la Ville de Metz sur la scène nationale et internationale.

A titre d'exemple, un partenariat solide avec le Festival d'Automne de Paris a été acté en 2007. En outre, la Région Lorraine fait partie des principaux soutiens financiers de l'association, avec une participation globale à hauteur de 600 000 euros pour la période 2010-2011 (soit environ 30 % du budget prévisionnel global de la structure). Ainsi, l'association pourra compter sur l'appui d'institutions culturelles locales fortes lui permettant d'avoir un rayonnement régional et transfrontalier.

Par ailleurs, les organisateurs du festival Passages ont su bâtir des relations de confiance avec les artistes de l'Est de l'Europe. Des collaborations avec, entre autres, des compagnies bulgares, russes, biélorusses, hongroises, lituaniennes, israéliennes, polonaises ou encore iraniennes ont ainsi pu voir le jour. Ces liens permettront de produire et de co-produire des spectacles internationaux qui mettront en scène les œuvres locales à l'étranger et offriront également au public messin la possibilité de bénéficier de la diffusion de créations étrangères. Ces coopérations transfrontalières permettront à l'association de solliciter auprès de l'Europe 300 000 euros de crédits INTERREG pour la période 2010-2011.

Le budget prévisionnel global 2010 de l'association Passages s'élève à 558 000 euros. La Ville est sollicitée pour 210 000 euros. La commission des Affaires Culturelles réunie en date du 24 novembre dernier propose de verser une subvention de 130 000 euros à l'Association Passages.

2) VERSEMENT D'AVANCES A DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Afin de permettre à un certain nombre d'associations et organismes de faire face à leurs charges d'exploitation dès les premiers mois de l'année 2010, la Commission des Affaires Culturelles, réunie en date du 24 novembre 2009 propose de verser des avances de subventions, en fonction des besoins desdites structures et suivant les possibilités de trésorerie de la Ville de Metz selon la liste ci-après, pour un montant total de 112 043 euros :

- Ecole de Musique Agréée	29 793 €
- EPRA – Salle Braun	7 500 €
- Faux Mouvement	10 000 €
- Le Livre à Metz	45 000 €
- Maison de la Culture et des Loisirs Saint-Marcel (Galerie R. Banas)	8 500 €
- Musiques Volantes	11 250 €

Ces montants sont calculés sur la base de la subvention de fonctionnement globale de l'année précédente, à hauteur de 25 % de cette participation.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : VERSEMENTS D'UNE SUBVENTION ET D'AVANCES DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2010

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 24 novembre 2009,

DÉCIDE

- de verser une subvention de 130 000 € à l'association Passages,

- de verser les avances de subventions suivantes, pour un montant total de 112 043 €, en fonction des possibilités de trésorerie de la Ville de Metz :

- Ecole de Musique Agréée	29 793 €
- EPRA – Salle Braun	7 500 €
- Faux Mouvement	10 000 €
- Le Livre à Metz	45 000 €
- Maison de la Culture et des Loisirs Saint-Marcel (Galerie R. Banas)	8 500 €
- Musiques Volantes	11 250 €

Ces montants sont calculés sur la base de la subvention de l'année précédente, à hauteur de 25 % de cette participation.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles ou conventions se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2010.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE